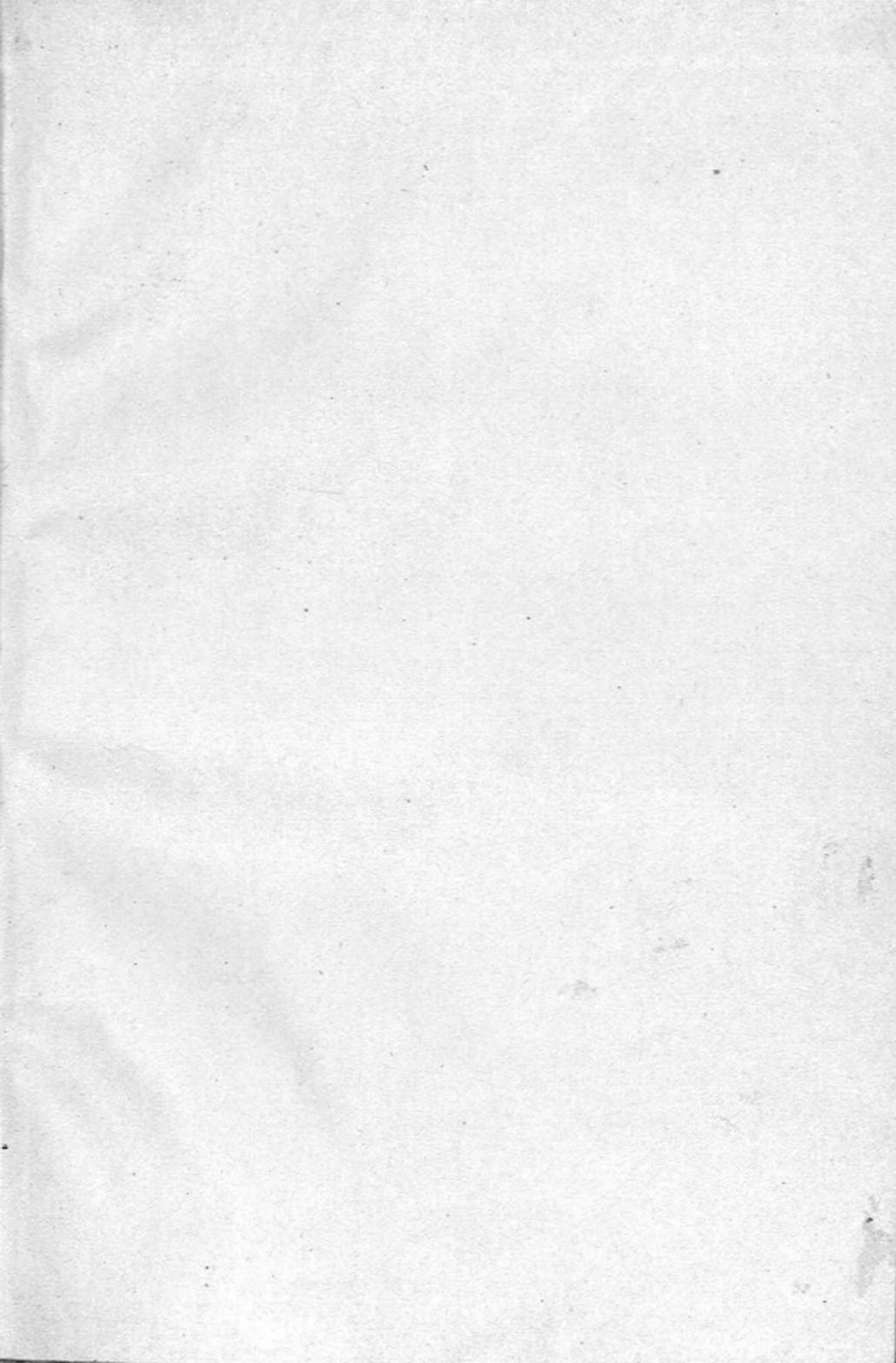
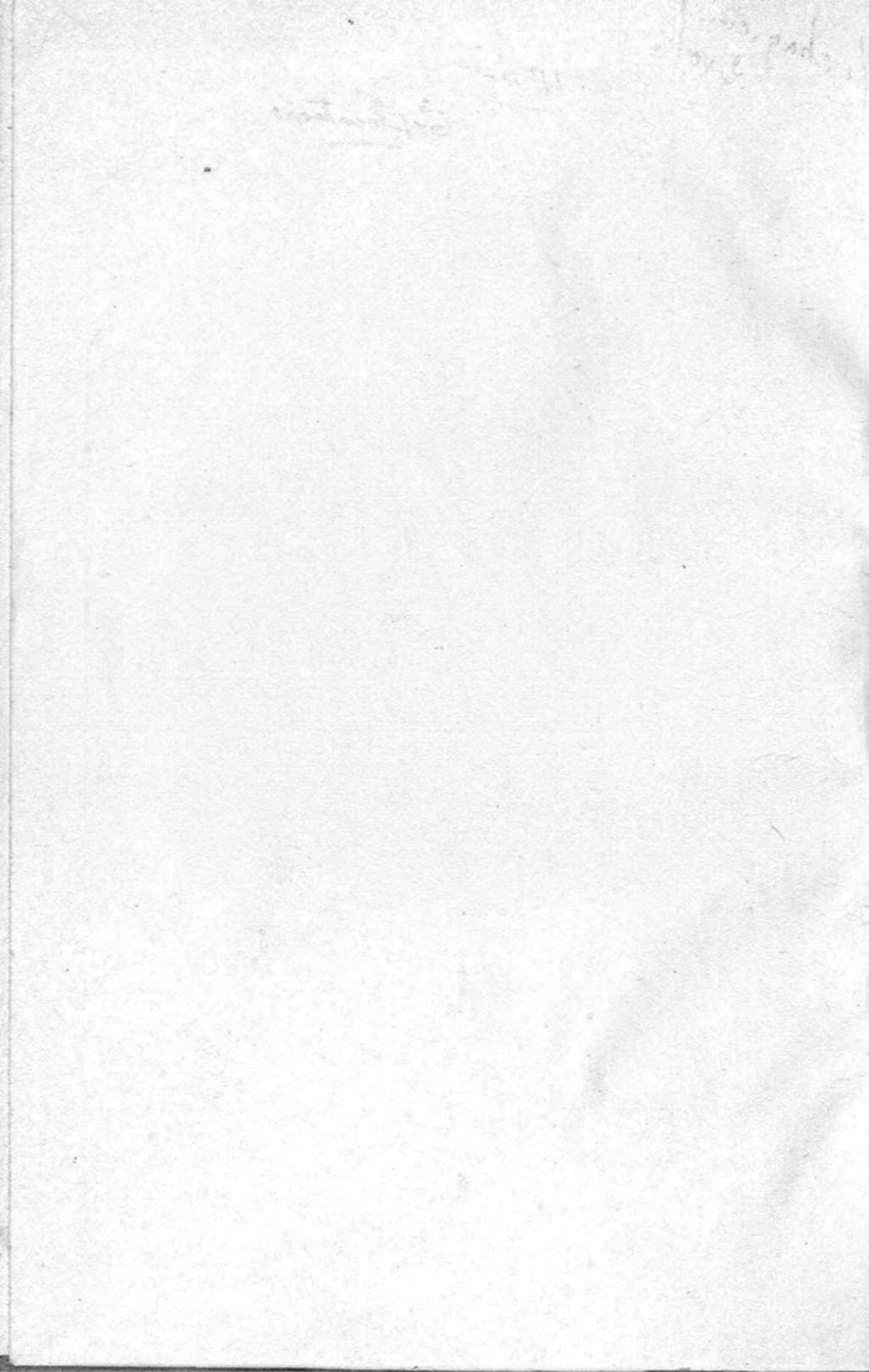


DUBOIS

76

1876





7 chaque
2 vol.

Masse

Explications

JOURNÉE DU 13 JUIN 1849

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE

DE LA

EXPLICATIONS

DE LA

JOURNÉE DU 13 JUILLET 1819

EN 1819

PAR

M. DE LA

DE

1819

FONDS DUBOIS : 2876

JOURNÉE DU 13 JUIN 1849

SIMPLES

EXPLICATIONS

A MES AMIS ET A MES COMMETTANTS

PAR

VICTOR CONSIDÉRANT



PARIS
MICHEL LÉVY ET FRÈRES
rue Vivienne

1849



325252

FORMS DEPT. OF THE INTERIOR

JOURNAL OF 13 JULY 1882

WILLIAM

EXPLORATIONS

A JOURNAL OF THE PROGRESS OF THE

WILLIAM (CONTINUED)

A NEW SERIES OF JOURNALS

FOR THE USE OF THE

WILLIAM

WILLIAM

WILLIAM

A des juges un accusé présente sa défense.

L'accusé politique a des amis et des ennemis ; il n'a pas de juges.

Je n'ai donc qu'à donner des explications à mes amis, à mes commettants, au Peuple, à qui, pour toute ambition personnelle,

sur quarante ans de ma vie j'en ai déjà consacré vingt.

Je n'ai jamais su le mensonge. Je n'en commencerai pas aujourd'hui l'apprentissage. Je dis les choses, mes actes, et mes motifs. J'établis en quelques mots la situation.

I

ÉTAT DE LA RÉVOLUTION.

Il y a soixante ans que nous sommes en révolution.

L'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité était depuis 1800 ans, déposé par le Christ dans la conscience humaine.

Comprimé par la Féodalité, faussé par la Théocratie, ressuscité par la Science et par la Philosophie du dernier siècle, il a fait explosion dans la société civile et politique en 89.

Depuis cette mémorable époque, le nouveau monde, le monde de la justice et de la liberté se dégage du vieux monde, du monde des privilégiés, de l'oppression, de toutes les exploitations du Peuple par toutes les aristocraties.

Il s'en dégage invinciblement. Cependant les privilégiés, les égoïstes, les exploiters de tous les régimes, s'opposent constamment, de toutes leurs forces incessamment coalisées, à l'édification de l'Ordre nouveau.

D'une transformation nécessaire, irré-

sistible qui se fait bon gré mal gré, qui se développe comme une force cosmogonique, et qui eut été favorable à tous s'ils l'eussent comprise, acceptée, et conduite, les insensés ont fait et continuent à faire une lutte, une révolution.

A chaque degré d'affranchissement conquis, vainqueurs ou parvenus, les combattants de la veille, *satisfaits* du jour, se sont faits les apostats du lendemain.

L'avant dernière trahison a été celle des chefs de la bourgeoisie en 1830.

Maîtresse du Pouvoir en 1830 la haute bourgeoisie, qui pouvait clore si facilement la lutte en organisant le progrès, est rapidement descendue dans des abîmes d'égoïsme et de corruption, perdant toute

notion du devoir, reniant les principes de la Révolution, méprisant le Peuple et sa cause, repoussant avec la dédaigneuse ignorance des parvenus jusqu'à l'idée même des réformes nécessaires.

Cette Oligarchie gorgée et aveugle, a employé dix-huit années de pouvoir à remettre forcément à l'ordre du jour du progrès et de la liberté la révolution et la guerre.

La soudaineté de la victoire de février, les ravages de la corruption, le concert général des effarouchés, des égoïstes et des lâches; les intrigues des factieux du passé, des partisans de toutes les monarchies; l'exploitation de fautes inévitables; l'ignorance des questions sociales chez les hommes de bonne volonté qui furent les pre-

miers dépositaires de la révolution ; tout jusqu'à l'extrême mansuétude de la démocratie triomphante, concourut à en remettre bientôt la direction à ces mêmes influences oligarchiques dont l'égoïsme et l'incapacité l'avaient provoquée.

Nous avons aujourd'hui 1847 et 1848.

C'est le Conservateur philippiste, le fils de l'Émigré et le fils du Croisé qui gouvernent aujourd'hui la République démocratique. Quant aux républicains, aux démocrates de toutes les nuances convaincus et sincères, quant aux hommes qui ont au cœur l'amour du Peuple et le sentiment de ses droits, ils sont presque tous à l'état de condamnés ou d'accusés politiques, ce qui est la même chose.

II

USURPATION ET VIOLATION DE LA CONSTITUTION.

Cependant une Constitution avait été faite. Malgré des imperfections aujourd'hui trop évidentes, nous l'avons franchement acceptée. J'avais pour ma part concouru à la préparer, c'était l'ancre du salut, la ga-

rantie de l'ordre et des droits. Elle contenait d'ailleurs le principe de son propre perfectionnement et laissait la porte ouverte à tous les progrès. Si l'on s'y fut loyalement rallié de toutes parts, la Révolution était finie, la paix faite, et l'œuvre réparatrice, l'œuvre de l'organisation et de l'édification pacifique de l'Ordre nouveau commençait.

Les intrigants, les royalistes, les journaux honnêtes et modérés n'ont, dès sa proclamation, épargné à cette Constitution aucune insulte. M. Thiers qui mène aujourd'hui le gouvernement chargé de l'appliquer, est l'homme de France qui a traité avec le plus de mépris « *ce méchant chiffon de papier.* »

La défendre, en développer les bons

principes, faire du progrès sur son terrain, les démocrates en immense majorité n'ont pas eu d'autre pensée, et la *Démocratie pacifique*, en particulier, n'a pas donné d'autre mot d'ordre.

Mais, *la défendre!* nous avons pris ce mot là au sérieux, et nous la vîmes bientôt aux mains des infidèles.

Je passe sur la série des avanies dont cette Constitution et la trop faible Assemblée constituante ont été l'objet de la part du pouvoir exécutif et du grand parti de la légalité, de l'ordre, de l'honnêteté et de toutes les vertus civiles et héroïques.

Je passe et j'arrive au bout.

Je demande si, OUI OU NON, la volonté

de l'Assemblée souveraine a été outrageusement méprisée par M. Louis Bonaparte et par les ministres qui devaient exécuter cette volonté; et si, OUI OU NON, la Constitution a été indignement violée par eux?

Les aveugles eux-mêmes reconnaissent la présence du soleil au firmament. Je m'en rapporterais volontiers, pour répondre, à ceux qui ont perdu la vue de la conscience, tant la violation est éclatante et odieuse.

Quoi? l'Assemblée constituante apprenant la première attaque de Rome (une simple reconnaissance armée, disait le pouvoir) s'est levée indignée. Elle a dit au Pouvoir exécutif: « Nous n'avons pas voulu » que les forces de la France attaquassent » la République romaine; vous vous étiez » engagé à respecter la Constitution, qui

» vous le défend, et notre volonté qui vous
» le défendait. Faites rentrer immédiate-
» ment l'expédition dans son but ; »

Eh bien ! au mépris de cette volonté souveraine, au mépris de l'article 54 de la Constitution qui interdit au Pouvoir exécutif de déclarer aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale, ce Pouvoir a subrepticement envoyé, au chef incapable de nos braves soldats, l'ordre d'attaquer et de prendre, coûte que coûte, la ville éternelle !... — Et la Constitution n'est pas violée ? et vous avez, honnêtes gens, l'impudence de le soutenir ? Vous savez bien que vous mentez.

Mais le pacte fondamental eut défendu, à l'Assemblée nationale elle-même, de faire spontanément la guerre à la République

romaine, à une République régulièrement sortie du suffrage universel, à une République beaucoup plus unie, beaucoup plus courageuse, beaucoup plus dévouée, et, historiquement par conséquent, beaucoup plus légitime encore que n'est la nôtre! Chacun connaît l'article V du préambule :
« La République française respecte les nationalités étrangères *COMME elle entend faire respecter la sienne*,—elle *n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun* *Peuple.* »— Est-ce clair?

Ce que l'Assemblée souveraine n'eût pas eu le droit de faire, le Pouvoir exécutif l'a donc fait, non du consentement, mais au mépris formel de la volonté de son souverain légitime, de l'Assemblée!

Et la Constitution n'est pas violée, et

M. Louis Bonaparte n'est pas un usurpateur? — Menteurs, taisez-vous!

Usurpation et violation de la Constitution!... il n'y a plus de légalité en France; à l'heure qu'il est, le régime légal est supprimé. De quel droit parlez-vous de loi et de Constitution, rebelles?

Et cette violation flagrante du droit fondamental, cette usurpation éclatante, elles constituent, en outre, par leur but, une indigne trahison de la cause des Peuples.

Cette guerre impie de la République mère, à la noble République romaine qui, historiquement, et dans un temps donné, n'en sera pas moins, entendez-vous, sa fille aînée en Europe; c'est la cause démocratique trahie, la Révolution livrée aux rois;

c'est une coalition sacrilège, cimentée du sang de nos braves soldats, avec les Autrichiens et les Cosaques, avec les aristocraties et les royautés, contre les Peuples.

L'histoire qui cassera cet acte le flétrira comme elle flétrira ceux qui l'ont accompli, comme elle flétrira ceux qui l'ont souffert. Elle dira que rien d'aussi infâme n'a été osé en dix-huit ans par Louis-Philippe. Elle dira qu'après dix-huit ans de politique souterraine et d'efforts contre-révolutionnaires pour se glisser dans le parti des rois M. Guizot envoyant des armées clandestines au Sunderbund en 1848 était encore bien loin du héros de Strasbourg et de Boulogne, de l'ancien révolutionnaire romain, bombardeur de Rome en 1849. Et en 1847 encore, M. Guizot, Louis-Philippe et leurs satisfaits n'étaient pas en présence des

articles V et 54 d'une Constitution démocratique et républicaine.

La Révolution européenne trahie; les peuples livrés aux rois et à leurs exécuteurs; la souveraineté nationale usurpée sur l'Assemblée par un aventurier; la Constitution violée et avilie après cinq mois de provocations insolentes du Pouvoir exécutif et de ses prétoriens, et cinq mois de faiblesse, pour ne pas dire plus vrai, de l'Assemblée constituante : voilà ce que la restauration de l'oligarchie bourgeoise aux affaires et sa honteuse alliance avec les fils des émigrés, les jésuites et les cosaques, ont donné à la France !

En fait, une majorité compacte, unie par la peur ou la haine du peuple, inintelligente de la Révolution, en grande partie

royaliste et délibérément ennemie, s'est empressée d'attacher à cette politique d'usurpation et de trahison sa propre complicité. Les représentants du télégraphe ont consacré, par deux votes, la violation de la Constitution, poussant honteusement d'ailleurs jusqu'à l'oppression, en présence du corps du maréchal Bugeaud, qui les avait lui-même rappelés à la pudeur, le mépris du droit parlementaire de la minorité ¹.

Qu'avait à faire la minorité, la minorité républicaine et constitutionnelle?

¹ Voyez au *Moniteur*, la séance du 12. Journée d'escamotage. Cependant à quoi bon, quand on est les plus forts? Un président, après avoir dirigé pendant une heure et demie une discussion, n'en veut pas mettre l'objet aux voix, maintenant que *c'est déjà voté*? Je défie que l'on cite un exemple pareil dans les plus mauvais jours de nos fastes parlementaires.

Ce qu'elle avait à faire ? — On peut être maître de mon corps ; mais de mon âme et de son verbe, jamais. Je ne suis pas de ceux qui courbent la tête devant la force. Accusé et poursuivi, je dirai hautement ce que j'ai proposé à mes amis dans les conférences des représentants démocrates, du 11 au 13. — Greffier écrivez. — Je ne me plais à aucun genre de bravade ; je ne recherche pas la persécution ; j'aime mieux vivre et accomplir ce que j'ai à faire pour l'humanité que de mourir, même glorieusement, pour elle ; et si je fournis ici à l'espèce de juges que j'aurai, de quoi me condamner à l'aise, c'est que je dois à mes amis la vérité. Les juges politiques n'ont d'ailleurs pas besoin de motif pour condamner. Voyez Raspail.

III

CE QU'IL FALLAIT FAIRE POUR DÉFENDRE LA CONSTITUTION.

Voici donc ce que je disais :

Si les majorités sont omnipotentes et sacro-saintes, si leur volonté fait le droit, si leur vote légitime tout, justifie tout, à quoi bon une Constitution ?

Mais non : la Constitution c'est le pacte fondamental, l'arche des principes, l'inviolable garantie des minorités, des droits de tous. La Constitution, dans son esprit et ses principes, c'est la clef de voûte, la loi des lois, la condition à laquelle les citoyens se soumettent aux lois secondaires, à laquelle les minorités acceptent le gouvernement des majorités.

Si la Constitution est violée par ceux-là même à qui au premier chef en est confiée la garde, il n'y a plus de régime légal. Si les majorités, en la foulant aux pieds, foulent aux pieds les garanties des minorités et les droits de tous, leur droit s'évanouit, leur autorité tombe. Elles brisent elles-mêmes, en ce qui les concerne, toutes les obligations juridiques. Le peuple, chaque fraction du peuple, chaque individu rentre

de plein droit dans sa liberté. La conscience de chacun redevient la seule règle de son devoir ; et les violateurs de la Constitution, gardant un pouvoir qu'ils n'avaient qu'aux conditions de la Constitution, ne sont plus qu'une fraction du peuple usurpatrice, c'est-à-dire une fraction tyrannique. Voilà le droit.

Le *droit* constaté, que devait être la *conduite*?

Voici ce que je proposai, dès le 11, à une heure après midi, à mes amis politiques réunis au quatorzième bureau, un instant avant les interpellations de Ledru-Rollin, pour le cas prévu et certain d'un acte par lequel la majorité répondrait aux interpellations en couvrant l'usurpation du pouvoir exécutif et s'associant à la double

violation du pacte constitutionnel.

Je proposai :

— De proclamer la violation flagrante de la Constitution sur deux points capitaux : art. V du préambule et art. 54 des chapitres ;

— De proclamer la complicité de la majorité dans cette double violation ;

— De déclarer le peuple, la garde nationale, les fonctionnaires et l'armée dégagés des liens constitutionnels à l'égard du pouvoir exécutif et de la majorité, tenus de refuser obéissance aux ordres du gouvernement et aux lois et décrets votés par toute collection des représentants extra-constitutionnels, tant que ceux-ci ne se-

raient pas rentrés, par une rétractation, dans la Constitution, hors laquelle ils s'étaient mis délibérément :

— De déclarer l'Assemblée, réduite aux représentants constitutionnels, en permanence et munie provisoirement de tous les pouvoirs qui lui font retour de plein droit aux termes de l'article 68 de la Constitution.

J'ai proposé que ces résolutions (je les avais rédigées sous forme de décrets) fussent prises et promulguées par la minorité constitutionnelle, dans le palais législatif, immédiatement après la levée de la séance qui suivrait le vote attentatoire à la Constitution.

Je ne me dissimulais point que, cette

attitude prise, il y avait toute probabilité qu'avant deux heures, cernés au palais législatif, nous fussions au pouvoir de nos adversaires. Je n'en ai pas moins repris, le soir, cette opinion que le temps n'avait pas permis de mettre, le matin, en délibération régulière. Je l'ai soutenue toute la journée du 12 et défendue jusqu'à la fin de la conférence de la nuit du 12 au 13, terminée de trois heures à trois heures et demie du matin, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, où la réunion des représentants s'était transportée.

J'ai soutenu qu'en faisant ce que je proposais, et le faisant dans le sanctuaire même de la loi, nous aurions non-seulement pour nous le droit, mais encore le caractère extérieur et physique du droit ; et que, nous victimes, les violateurs de la

Constitution seraient vaincus par leur propre victoire.

J'ajoutais qu'en faisant au dehors beaucoup moins que ce que je proposais, en nous bornant à nous associer à une protestation pacifique, nous n'aurions pas un moindre droit sans doute, mais que l'on nous donnerait facilement l'apparence de factieux.

A trois heures du matin, le 13, l'action au Palais législatif paraissait avoir rallié l'opinion de ceux qui étaient encore présents; mais elle resta à l'état d'opinion personnelle; on se remit à délibérer; on se dispersa, harassé de fatigue, et rien ne fut arrêté par la réunion, que la déclaration livrée aux journaux à une heure de la nuit, et qui parut dans les feuilles démocratiques du 13.

IV

CE QUI SE FIT. — AFFAIRE DU CONSERVATOIRE.

On devait, dans la matinée, porter et prendre les nouvelles, rue du Hasard, au local ordinaire des réunions de la Montagne, et s'y rencontrer. On en partit, entre une et deux heures, pour aller au Conservatoire sans avoir rien décidé davantage.

Une manifestation s'est rassemblée ; elle est nombreuse et toute pacifique ; le peuple pense que c'est surtout aux Représentants constitutionnels et à la garde nationale de faire la protestation ; il leur laisse le champ libre et s'abstient. Telles étaient les nouvelles du matin.

Les représentants réunis rue du Hasard, et ceux qui, comme moi, y arrivèrent au moment du départ, partirent spontanément et d'un avis commun sous l'empire de ces nouvelles. Au Palais-National, nous vîmes des citoyens criant que l'on venait de charger, de tuer des hommes désarmés sur les boulevards. Gagner le conservatoire où l'on nous disait la 5^{me} et la 6^{me} légions réunies sans armes ; se mettre à leur tête et marcher en faisant entendre les cris de « Vive la Constitution ! Vive la Répu-

blique Romaine! » voilà la seule idée générale commune, avec laquelle on se mit en marche pour le 5^{me} arrondissement.

Quant aux artilleurs parisiens, que l'on prit en passant au Palais-National, ils étaient munis de leurs carabines par la bonne raison qu'ils avaient été régulièrement commandés; leurs camarades, partis directement pour la manifestation, étaient en uniforme, mais, j'en suis certain, sans armes. Moi-même, consulté le matin par un billet, entre huit et neuf heures, sur la question de savoir s'il fallait être armé, j'avais écrit au-dessous de la demande :
« pas d'armes! pour l'amour de Dieu et
» de la Constitution, pas d'armes! Il faut
» une manifestation imposante et pacifi-
» que : des armes perdraient tout. »

Ce sentiment s'exprimait à chaque in-

stant au milieu de nous. Rattier et Boichot, deux nobles cœurs, en butte à bien des calomnies et des haines parce que leur élection a une immense portée démocratique, le formulèrent dix fois dans le trajet du Palais-National au Conservatoire. Ils avaient pris un de mes bras chacun, nous ne cessâmes de faire taire, sur toute la ligne, les cris de Vive la Montagne ! qui nous accueillèrent chaudement, et d'y faire substituer ceux de Vive la Constitution ! Vive la République Romaine ! Nous nous répétâmes plusieurs fois que notre rôle pour cette journée était tracé ; qu'il n'y avait pas à délibérer ; que nous devions écarter tout appel aux armes, nous placer en tête de la manifestation et y recevoir, si cela se rencontrait, des coups de bayonnettes et des décharger en pleine poitrine.

Et il est certain que cela se fut fait, si nous eussions trouvé, comme nul n'en doutait, les hommes des légions au Conservatoire.

La foule entra avec nous, dans les cours de l'établissement. Plusieurs fois, sans y parvenir, les représentants essayèrent de se réunir. L'opinion commune était que les gardes nationaux ne pouvaient tarder à venir. Chacun était persuadé qu'un rendez-vous avait été donné sur ce point. On demanda une salle à M. Pouillet pour s'entendre. Je ne comprends pas pourquoi M. Pouillet a été destitué. Pour toute force à ses ordres il avait son fils, un enfant de 15 à 16 ans. Il nous a reçus en homme de bonne compagnie, sans faire un fracas inutile et qui eut été ridicule, et nous a engagés à plusieurs reprises, au

nom de ses collections et de notre propre sûreté, à aller ailleurs.

Je proposai que des émissaires fussent envoyés pour nous renseigner sur ce qui se passait et hâter, si possible, l'arrivée des gardes nationaux. C'est la seule chose qui fut faite parce que, à plusieurs d'entre-nous, nous expédiâmes nous-mêmes des hommes de bonne volonté. J'entendis des inconnus demander une proclamation. On n'avait pas même une plume et un morceau de papier et nous étions toujours dispersés dans les cours, les péristyles ou dans la salle du fond qui longe le jardin. Je n'ai pas vu la proclamation qu'on dit avoir été saisie et j'affirme, pour avoir été toujours à côté de lui ou dans son voisinage, que Ledru-Rollin ne l'a pas vue davantage.

Les journaux autrichiens et cosaques de Paris ont donné des détails qui font honneur à leur imagination : Une Convention ; des délibérations ; des décrets ; un gouvernement provisoire ; une proclamation incendiaire signée par les Représentants présents et imprimée séance tenante au Conservatoire ; puis une panique, des figures blêmes, de langues glacées, une fuite pleine de désordre et de terreur...

Tout cela est faux.

Je dis, à ma charge, assez de choses que je pourrais taire, qui ne pourraient pas être établies judiciairement contre moi par raison qu'elles n'ont eu pour témoins que des représentants de notre réunion, qui ne sont constantes que parce qu'il me convient d'expliquer ma conduite à mes amis, et

qui suffiront dix fois à des juges politiques pour motiver une condamnation ; je parle assez vrai pour avoir le droit d'être cru. Ces récits dérisoires et triomphants sont faux.

Les minutes s'écoulaient. Rien ne se faisait. Il y avait des conversations à deux, à trois, à six, des allées et des venues ; pas une délibération, pas une résolution prise en commun. Quelques individus ont crié aux armes, demandant des cartouches et l'ordre de faire des barricades ; mais on allait au-devant des survenants pour avoir des nouvelles, on attendait toujours, et les gardes nationaux de la manifestation ne venaient pas. Pendant les 25 minutes que nous passâmes là avant l'invasion des troupes, ce fut à peu près la scène de *ma sœur Anne*.

Cependant je n'avais pas tardé à comprendre que nous allions être cernés, pris, tenus pour des factieux en flagrant délit d'insurrection et traités comme tels. A plusieurs reprises j'émis l'avis de sortir, d'aller chercher la manifestation sur les boulevards ou la garde nationale au 6^e arrondissement. Tout se passait sans ordre à cause du mouvement continuel et du nombre, mais sans trouble dans les esprits. On n'avait pas l'air triomphant, sans doute; mais je n'ai vu les signes de la consternation, de l'effroi ni même de la démoralisation sur aucune figure, du moins autour de moi et aux points où je me suis trouvé. Je m'en rapporte au témoignage de M. Pouillet; il était parfaitement calme, qu'il dise si nous l'étions moins que lui.

Au moment où ceux avec qui je causais

se rangeaient à mon opinion, et que nous allions sortir, des coups de fusils se firent entendre du côté de la grille de la rue du faubourg Saint-Martin. Ledru, Guinard, quelques autres et moi, nous nous y dirigeâmes immédiatement. La ligne y fût presque aussitôt que nous, faisant face à la grille; les artilleurs, crosses en l'air, criaient Vive la constitution ?

Nous touchions le premier rang des soldats du 62^e; ils entrèrent en colonne et nous refoulèrent par la gauche. Nous cédâmes à la pression lentement, en nous maintenant au dernier rang de la retraite devant la première section de la colonne, et nous nous retrouvâmes bientôt dans la grande salle du rez-de-chaussée qui donne à l'est par le jardin; nous nous y arrêtâmes, quatre ou cinq sections entrées avec

nous occupant la moitié nord de la salle.

Depuis l'entrée des troupes nous nous considérons comme prisonniers. Je ne comprenais pas, au milieu du bruit, la manœuvre commandée à la troupe. Nous restions dans la salle cinquante à soixante à peine, représentants, artilleurs et hommes du peuple. Quoique au premier rang, immobile et très-calme, je n'entendais pas les injonctions des officiers.

Tout à coup la première section recule de deux pas, croise la baïonnette, et une partie de la section, qui avait sans doute mal entendu le commandement, fait le mouvement d'*apprêter armes* et nous couche en joue. Je pensais que nous allions être fusillés sur place. Je ne pouvais cependant me rendre compte du motif, la chose

n'ayant point été faite à l'entrée, dans la premier cour. Quelques-uns de mes voisins, de la première travée, se baissèrent, je me baissai comme eux. Dans la seconde, je me relevai et croisai les bras, faisant face au bout des fusils. Derrière moi on se tint généralement aussi très-bien. Quelques jeunes gens, à ce mouvement, se jetaient dans les carreaux de vitres pour sauter au jardin de niveau avec le sol intérieur. L'un d'eux, à côté de moi, à moitié hors de la fenêtre, fut piqué d'un coup de baïonnette qui ne dût que l'égratigner, une table empêchant l'arme de l'atteindre à bonne portée, et deux ou trois soldats seulement semblant y mettre quelques acharnement. Je les engageai, du geste, à relever leurs fusils. Ce fut alors que je compris qu'on voulait nous faire évacuer la salle où l'on nous avait refoulés. Nous re-

ournâmes donc paisiblement, par la cour en face, à la grille, d'où l'on venait de nous écarter.

Les sections du 62^e s'y rendirent avec nous par notre droite et, à mon grand étonnement, sortirent sans que les chefs nous eussent rien notifié.

Beaucoup de représentants, presque tout le peuple, la plus grande partie des artilleurs, avaient été dispersés par cette manœuvre. La grille fut fermée sur nous. Au dehors, dans la rue, stationnait une fraction de compagnie de gardes nationaux ayant, à sa droite, un citoyen en bizet, portant 55 ans sur une figure calme et douce, qui nous dit avec politesse que nous ne sortirions pas.

— Nous voici bel et bien prisonniers, fis-je à Ledru.

— Attendons et causons, nous n'avons rien de mieux à faire.

— Comprenez-vous qu'ils aient laissé sortir presque tout le monde et qu'on nous laisse nous-mêmes seuls et maîtres de l'intérieur ?

— Je n'y comprends rien. Nous avons entendu quelques nouveaux coups de fusil ; ils ont peut-être eu la pensée d'une attaque du dehors.

Quelqu'un nous dit qu'on avait favorisé la sortie des artilleurs et des hommes du peuple. Les artilleurs présents voulaient rester avec nous. Nous les engageâmes vivement à saisir le moment et à ne pas attendre, sans profit aucun, un ordre d'arrestation. « Partez, partez, leur dimes-

» nous, nous restons pour répondre. »

Nous étions donc prisonniers, mais prisonniers fort mal gardés.

Si c'est une honte à nous de n'avoir pas attendu bénévolement là les agents de police, je la dois prendre sur moi.

— Au fait, dis-je à Ledru, la maison a d'autres issues et nous en sommes maîtres. Pourquoi n'aviserions-nous pas à sortir? Allons voir du côté du jardin.

Nous nous y dirigions quand quelqu'un de l'établissement sans doute, nous apprit que « d'autres » (probablement ceux qui avaient sauté par les fenêtres quatre ou cinq minutes avant, pendant l'invasion des troupes) « venaient de sortir par une porte

» du jardin; allez à gauche, à l'angle à
» gauche, » nous répétait-on.

La porte était ouverte. Nous sortîmes.

Nous n'avions pas fait soixante mètres, que nous étions reconnus à chaque pas et salués par des *vivats* pour le moment intempestifs; trois fois je fus obligé d'arrêter un cortège compromettant qui se reformait toujours, et deux fois nous fûmes obligés de changer de direction ou de rebrousser chemin pour ne pas donner dans des cordons de troupes.

— Il faut nous jeter dans des maisons, me dit Ledru. Avant cinq minutes nos pérégrinations aboutiront dans une patrouille quelconque et notre arrestation, en sus, pourrait provoquer un conflit inutile.

Les amis inconnus qui marchaient avec nous comprenant alors de quoi il s'agissait, — la tranquillité de notre marche et de nos figures ayant jusque-là trompé tout le monde sur notre situation, — s'entremirent aussitôt. Pendant qu'ils parlementaient, avec Ledru, devant une porte dont l'entrée, me dit-on plus tard, fut refusée, un enfant de 15 à 16 ans, en blouse, me prenant par la main et fixant sur moi deux grands yeux où brillaient le dévouement et l'intelligence : « Avez-vous confiance » en moi? me dit-il, suivez-moi, venez. »

Il me fait entrer dans une allée, et au fond : « Voici ma blouse, dit-il en l'ôtant, » et mon vilain chapeau gris; vite, mettez-moi cela et vous passerez partout. » Il me répugnait de prendre un déguisement. Je le lui témoignai. — « Eh bien,

» montons, fit-il; dans ce quartier, c'est
» tous des amis. » Effectivement, dans
cette maison, dont il me faisait si résolument les honneurs et où je lui croyais son domicile, la première porte que nous rencontrâmes s'ouvrit pour nous recevoir.

L'abri offert, c'est tout simple; mais l'empressement, l'effusion, l'inquiète sollicitude dont je fus l'objet chez ces braves gens, ne sortiront jamais de mon cœur. Rien ne les tranquillisait. Ils cherchaient et préparaient de tout côté des cachettes et se mettaient l'esprit à la torture.

Cependant, dès la première minute, mon jeune aide de camp était parti muni d'un billet où je rassurais ma femme sur mon compte. Il fit le double trajet du Temple à

la rue de Beaune avec une rapidité incroyable. Son retour me trahit. Pendant que je l'avais de nouveau expédié pour avoir des nouvelles sur l'état des choses et que je partageais la soupe de mes hôtes, mes amis, avec qui je me mis en communication, ne me permirent pas d'aller à l'Assemblée. Renseignements reçus, j'y tomberais, assuraient-ils, sous un décret d'accusation rendu ou prêt à l'être, et m'y ferais arrêter certainement. On m'assura que Ledru et quelques autres étaient partis. On m'apprit l'invasion de la *Démocratie pacifique*, le dégât de nos ateliers, le bris des formes et des casses, la dispersion des caractères et les aimables visites faites dans mon appartement, par des forcenés sans mandat, qui criaient à ma femme et à ma belle-mère en parcourant les pièces : « Nous » cherchons un homme et nous l'aurons par

» pièces ou par morceaux. » Un officier de l'armée tentait assez vainement de calmer ces vainqueurs ¹.

Un honnête modéré disait dans la rue :
« Il y a un représentant dans la maison.
» J'en étais sûr, mais le retour de l'enfant
» avec qui je l'ai vu entrer ne me laisse
» plus de doute. Je le dénoncerai à la pre-
» mière patrouille et je ferai faire une per-
» quisition chez tous les locataires. »

La sollicitude de mes hôtes redouble à cette nouvelle. Ils cherchaient des expédients et mettaient, à la lettre, tout sens dessus dessous.

¹ Ces honnêtes défenseurs de la propriété et de la famille étaient sans mandat aucun. On a cherché à couvrir cela par des ordres antidatés. C'était certainement du zèle *modéré*, rien que du zèle. Ce que c'est que la passion de l'ordre et de la légalité.

« Tenez, leur dis-je, il y a quelque chose
» de beaucoup plus convenable et en même
» temps de plus sûr que de me fourrer
» dans un trou. Merci. Touchez-là. Nous
» nous reverrons. Ce que j'ai de mieux à
» faire, c'est de prendre mon chapeau, de
» passer tête haute devant ceux qui par-
» lent de m'arrêter, et de m'en aller tran-
» quillemeut. Soyez sans crainte ; ces par-
» tis-là réussissent toujours. »

C'est ce que je fis.

Deux fois je tentai de prendre la route du faubourg Saint-Germain ; deux fois les cordons de troupe me firent rebrousser vers l'Est. Je gagnai la demeure d'un ami. De toute la soirée nous ne pûmes rien savoir, sinon que Paris était coupé en deux par une ligne de troupes dans la direction

du nord au sud et, sur le soir, que des représentants (on disait 54) étaient arrêtés et Paris en état de siège.

Le lendemain je voulais me rendre à la *Démocratie*. On m'en dissuada. Je gagnai cependant mon quartier.

Voilà la part que j'ai prise aux affaires du 13 et ma conduite. Je n'ai rien tu. Encore une fois, ce que j'ai proposé pendant deux jours ne pouvait être établi judiciairement que par mon témoignage. Il ne me convient pas de me taire. Le 11 déjà, à plusieurs reprises, quand je lisais et soutenais ma proposition au 14^e bureau, des collègues me dirent : « Ne parlez pas » si haut, ne discutons pas cela ici ; des » deux portes du fond il est certain qu'on » nous écoute. » — « Qu'est-ce que cela

» me fait, répondis-je? Je ne cache pas ma
» proposition, qu'on l'adopte et je l'apporte,
» après le vote des interpellations, à la
» tribune. » Je reste dans mon sentiment.
Quand le devoir a dicté un ordre à ma
conscience, j'obéis sans répliquer. Fais ce
que dois, dis ce que fais, advienne que
pourra : c'est ma devise. Je ne connais pas
d'autre méthode dans les circonstances
pressantes et graves. Je ne regrette rien
de ce que j'ai fait. Je ne regrette qu'une
chose, c'est qu'on n'ait pas fait ce que j'a-
vais proposé. Mais qu'importe? Est-ce que
la grande cause du Peuple et de l'Humani-
té a rien à perdre aux petits accidents
de la lutte? Un coup de vent n'empêche
pas la terre de tourner. Courage, enfants!
l'Humanité marche vers ses horizons ra-
dieux de liberté, de gloire, de bonheur et
de fraternité. Rien ne l'arrêtera. Nos dé-

faites d'un jour, que sont-elles elles-mêmes, sinon, pour les ennemis de la cause sainte des illusions, des éblouissements, des pièges et de nouvelles occasions de tomber. Dieu est avec nous; nous portons le drapeau de l'avenir!

V

CONCLUSION.

Je me résume.

J'ai voté la Constitution de la république française, et j'ai cru, en la votant, avoir contracté l'obligation impérative de la défendre.

Elle a été outrageusement violée, violée pour vendre la révolution aux aristocrates et aux despotes. Elle a été violée : il n'y a pas d'interprétations, d'obscurités, ni d'ambages.

Quand le soleil darde au zénith, toutes les créatures sentent sa présence. Ceux qui disent que la constitution n'est pas violée, nient le soleil. Libre à eux ; mais le soleil n'en est pas moins là.

Or, la majorité législative a dit : la constitution n'est pas violée.

En face d'un gouvernement et d'une majorité coalisés contre la constitution, contre la loi, le droit et la cause sainte de la liberté des peuples, *l'insurrection était souverainement légitime.*

Le droit l'autorisait. La constitution l'appelait à son secours. Seuls, l'humanité, la raison de conduite et les mœurs d'une démocratie qui, de jour en jour, se sent plus chrétienne, s'y opposaient.

Cependant les défenseurs de la constitution, les représentants fidèles du peuple, du droit éternel, de la démocratie universelle, se fussent sentis des lâches s'ils se fussent bornés, devant un tel attentat, à des paroles vaines.

Il fallait un acte.

Cet acte, c'était, à mon sens, une insurrection pacifique, constitutionnelle et légale du droit, contre les violateurs de la constitution, de la loi, du droit, contre les vrais fauteurs du trouble de l'État, contre

les usurpateurs et les révoltés. Elle devait avoir lieu de façon ou d'autre.

A tout cela on n'a qu'une réponse qui est fort sotte ; on dit : « mais, la majorité ! »

La majorité, c'est donc le droit souverain, absolu ? — Eh bien ! si une majorité constituante, nommée régulièrement par la masse des prolétaires des villes et des campagnes, et non par le télégraphe et les autres moyens honnêtes, décrétait dans une colère vengeresse, l'expulsion générale des nobles, des grands propriétaires, des boursiers, des agioteurs et des spéculateurs ; le retour à la nation et aux travailleurs de toutes les fortunes privées, au delà du chiffre de 100 ou 150 mille francs en capital ; la confiscation des grandes

usines et manufactures au profit de l'État et des ouvriers, etc., etc., ceux qui soutiennent aujourd'hui l'omnipotence des majorités, la légitimité sacro-sainte de leurs votes, persisteraient-ils? La parole d'une majorité n'est donc pas l'*ultima ratio* du droit comme on le voudrait faire croire.

Vous étiez représentants par la constitution ; est-ce vrai? Le contrat, qui faisait votre droit, étant violé par vous, vous n'êtes plus des représentants. Où est votre droit particulier, quand vous avez brisé le droit de tous?

Je sais bien que cette question les gêne. J'ai vu M. Barrot se lever contre l'état de siège à la 56^e heure de la canonnade de juin, au moment où Bastide, ministre des af-

fares étrangères, venait de nous dire, à la tribune : « Vous n'avez pas une minute à » perdre. Dans une heure les insurgés » peuvent être maîtres de l'hôtel de ville. » Eh bien ! quand la journée du 13 elle-même a péremptoirement prouvé que le peuple ne veut plus de combat, l'ancien hérault de la légalité fait peser l'état de siège sur Paris pour étouffer cette simple question : « Où est aujourd'hui votre droit?... » On la sent donc bien grave, cette simple question.

Réacteur ! vous m'accusez, moi, depuis vingt ans serviteur de la vérité, de la paix, du droit, vous m'accusez de conspiration, de complot, d'attentat. Soit ! et vous me condamnerez. Mais je vous le dis : d'accord avec le témoignage secret de la vôtre, ma conscience vous condamne sur vos

fauteuils et sur vos bancs. Et, avec la mienne, la conscience du peuple vous condamne ; et la conscience de vos propres adhérents vous condamne également, car chacun d'eux confesse et répète : « Il est » cependant certain que la constitution » est violée »... Et l'histoire, si elle daigne consacrer à votre domination éphémère un coin de son souvenir, ratifiera cette condamnation de la conscience publique et ne verra en vous que des aveugles, des imbeciles et des traîtres.

Au reste, leurs récits mensongers, leurs bulletins grotesques, les colères factices, les insultes et les sarcasmes indignes qu'ils versent, à pleines mains, depuis cette victoire sans combat de la force sur le droit, confirment assez que leur victoire les gêne. Au fait, être obligé d'invoquer le droit et

la constitution, quand on en a fait des lambeaux, être contraint de porter le manteau de l'hypocrisie quand on y a fait de tels trous que chacun voit à travers, même pour des habitués, ce doit être pénible.

Voici ce que je réponds à leurs fureurs et à leurs insultes; c'est court, mais qu'ils tâchent d'en sortir :

Ou notre descente dans la rue était une manifestation PACIFIQUE; alors cessez vos fureurs;

Ou bien c'était L'INSURRECTION : alors cessez vos insultes; car c'est la première fois qu'on a vu de nos temps des chefs politiques, des hommes parlementaires descendre publiquement et solennellement dans la rue

AVANT LA VICTOIRE ET POUR DONNER EUX-
MÊMES LE SIGNAL DU COMBAT.

Sortez de ce cercle.

Quant à moi, en allant l'écharpe aux reins me mettre à la tête d'une manifestation où mon devoir de représentant nommé par Paris me montrait plus impérativement ma place, je savais bien que nous serions traités en factieux par le pouvoir et sa majorité. La constitution violée, le mépris de la volonté d'une Assemblée souveraine, l'usurpation flagrante, pour eux, ce n'est rien. Mais voilà une loi sur les attroupements pour défendre la constitution par une protestation pacifique de la garde nationale et des représentants fidèles, c'est ce qui est affreux et criminel.

Il n'en est pas moins vrai, je le répète,

qu'un pouvoir exécutif et une majorité vio-
lateurs de la constitution qui fait leur droit,
ne sont plus qu'une très-mince fraction
du peuple, détenant une autorité usurpée
et tyrannique; et que si tous ceux qui vou-
laient que la constitution fût respectée et
qui la tenaient, comme nous, pour violée,
eussent, comme nous, fait leur devoir
le 13, cette petite fraction du peuple, ré-
voltée contre la constitution, y fut rentrée
le 14, ou eût été déchue *de fait* comme elle
l'était *de droit* le 12, comme *de droit* elle
l'est encore.

Et il est vrai, en outre, que tous ces
réacteurs se disent aujourd'hui dans leur
conscience, — ceux qui en ont et qui l'in-
terrogent avec calme : — « Ces hommes
» que nous poursuivons sont sur leur ter-
» rain de la constitution et nous n'y som-

» mes plus. Ils ont pour eux le droit et
» nous n'avons que la force. Ils ont de la
» droiture et du cœur, et nous manquons
» au moins ou de l'un ou de l'autre. Et en
» tout cas, eussent-ils voulu la guerre, l'un
» des nôtres l'a dit : *le véritable auteur*
» *de la guerre n'est pas celui qui la déclare;*
» *mais celui qui la rend nécessaire* ¹. »

Amis! vous connaissez ma conduite et
ses motifs.

Depuis vingt ans vous m'avez vu combattre l'esprit de désordre et de subversion, prêcher la liberté, l'ordre, la paix, l'association, la sainte union des individus, des familles, des classes et des peuples, et, ce qui vaut mieux encore, en enseigner les voies et les moyens certains.

¹ M. Mignet, *Histoire de la révolution française*, tome 1.

Vous savez que je n'ai qu'une ambition. Il est vrai qu'elle est grande : c'est l'inauguration, par la fondation d'une commune heureuse, du règne de Dieu sur la terre.

Mais en même temps que je suis phalanstérien je suis homme, je suis membre de la démocratie européenne, citoyen français et représentant du peuple. Or, sans me détourner une heure de notre but supérieur, que nous atteindrons ensemble, j'ai mon devoir de représentant, de citoyen, de démocrate à faire.

Je l'ai fait. Je continuerai.

Parmi les seize de la commission qui ont préparé la constitution, je me suis trouvé seul à la défendre. Les autres l'ont violée ou l'ont laissé violer. J'avais pris la

chose au sérieux. Pour défectueuse qu'elle soit, elle n'en était pas moins l'œuvre de salut de la société, le palladium de l'ordre matériel et moral et la condition du progrès pacifique. Il la fallait défendre. Mon collègue Dupin, qui était aussi de la commission de constitution, et qui est un type, les fait, les laisse défaire, les accepte et les jure toutes, et en refait tant qu'on veut. La majorité l'a pris pour son président. Elle a bien fait. Voilà les honnêtes gens, les grands citoyens! Pour nous, nous sommes des anarchistes, des hommes de sang, des fous, des ambitieux sans entrailles, d'abominables criminels. Nous voulons détruire toute société. C'est le mot consacré.

Amis, vous n'avez jamais entendu dans ma bouche le langage de l'orgueil, laissez-moi aujourd'hui cependant, en face de

leurs insultes, vous répéter tout haut ce que me dit ma conscience : J'ai bien mérité de la bonne cause.

Elle triomphera bientôt, la cause sainte; je n'ai jamais senti en moi une foi plus lumineuse, une certitude plus calme, plus limpide et plus pleine, la délivrance du peuple universel approche. Nos vainqueurs du jour ont les pieds d'argile. Il y a parmi eux bien des gens à qui il faudra pardonner parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. Ils sont plus ignorants, plus peureux, plus égoïstes que foncièrement méchants. Le jour du droit arrivera; et celui de la réconciliation le suivra; entre Phalanstériens nous pouvons nous le dire. Les moins aveuglés, tout en nous calomniant, comprennent déjà qu'il faut nous dévaliser de nos idées et les réaliser pour ne pas périr. Nous

avons conquis du terrain, même depuis le 13 juin. Il croient nous prendre nos idées; ce sont nos idées qui les prennent. Elle sont la seule force forte et durable. Qu'ils s'en servent. On ne leur saurait souhaiter rien de plus salulaire.

Quoiqu'on fasse, le vieux monde, le monde de la force brutale agonise. Que ceux du parti de la démocratie qui feraient encore compte sur elle, comprennent la leçon du peuple. Le peuple de Paris a prouvé le 13, qu'il a définitivement renoncé à la poudre et au plomb. Demain il comprendra que l'idée est l'irrésistible artillerie du monde moderne. Après demain les murs de Jéricho tomberont devant son verbe tout puissant et il aura conquis les Jérusalems de la Terre promise. Ainsi soit-il! Ainsi sera...

Vive la République démocratique et so-
ciale universelle !

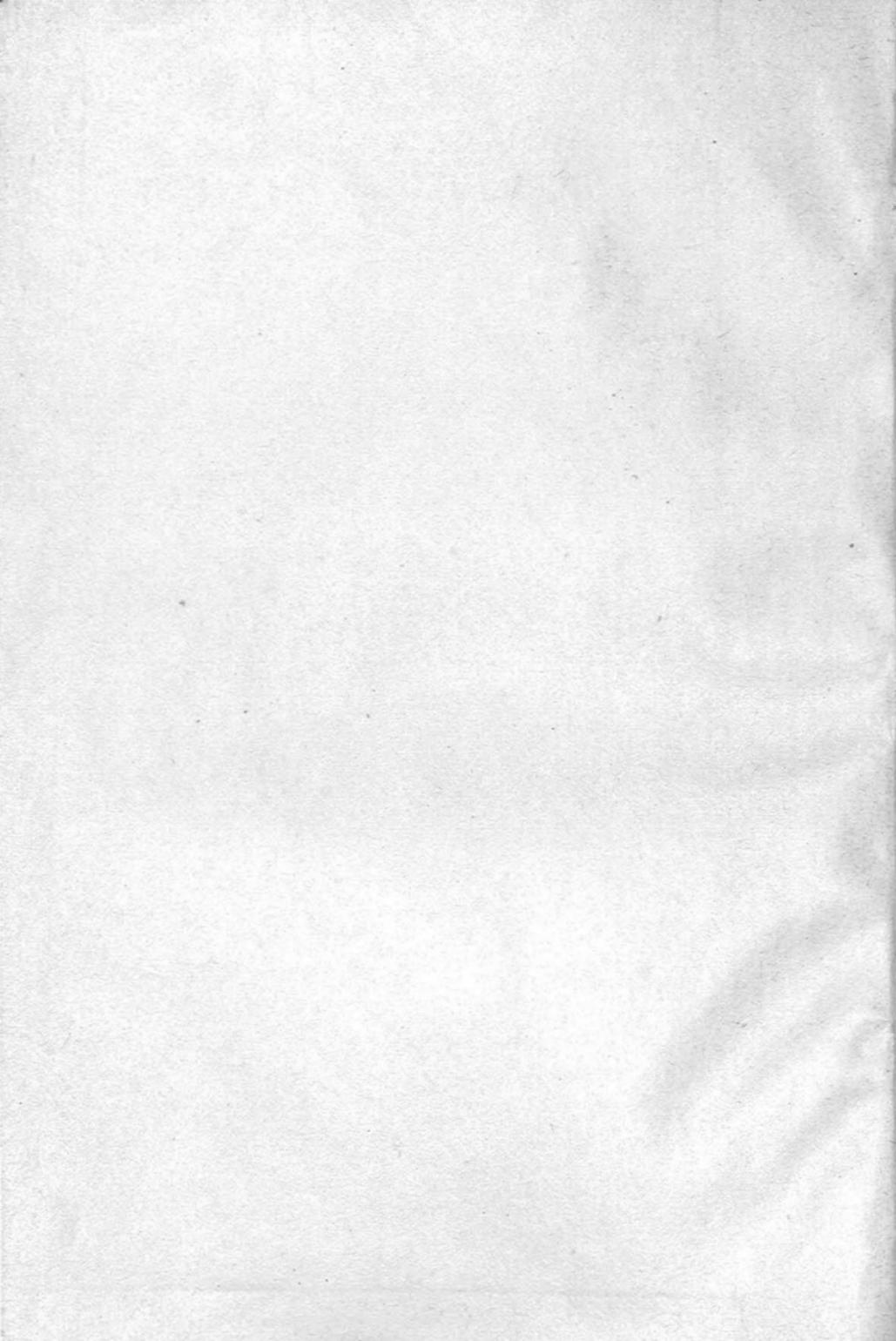
Paris, 19 juin 1849.

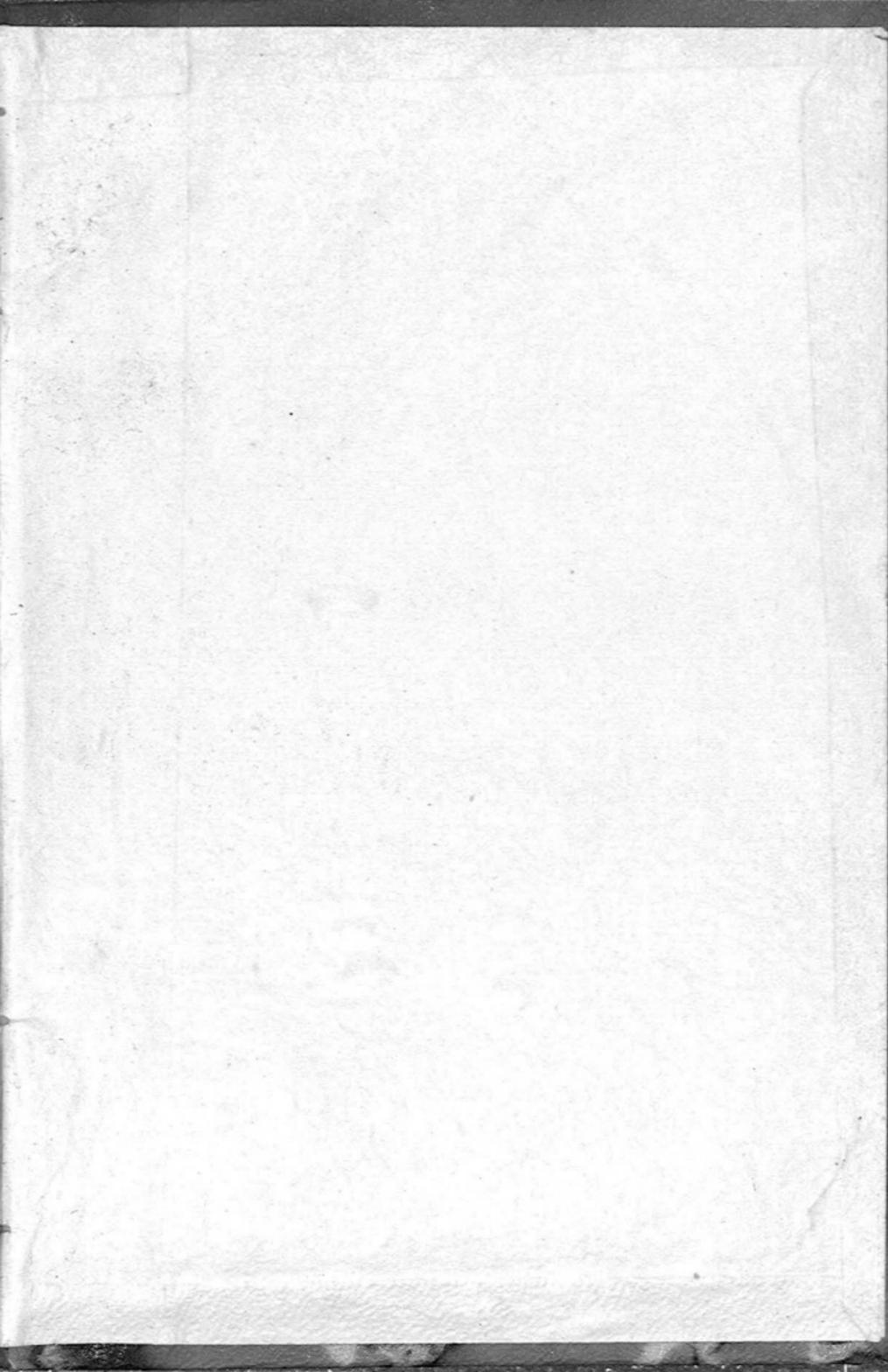
TABLE.

Introduction.	5
I. État de la Révolution.	7
II. Usurpation et violation de la Constitution.	12
III. Ce qu'il fallait faire pour défendre la Constitution.	23
IV. Ce qui se fit.—Affaire du Conservatoire.	30
V. Conclusion.	54









FO